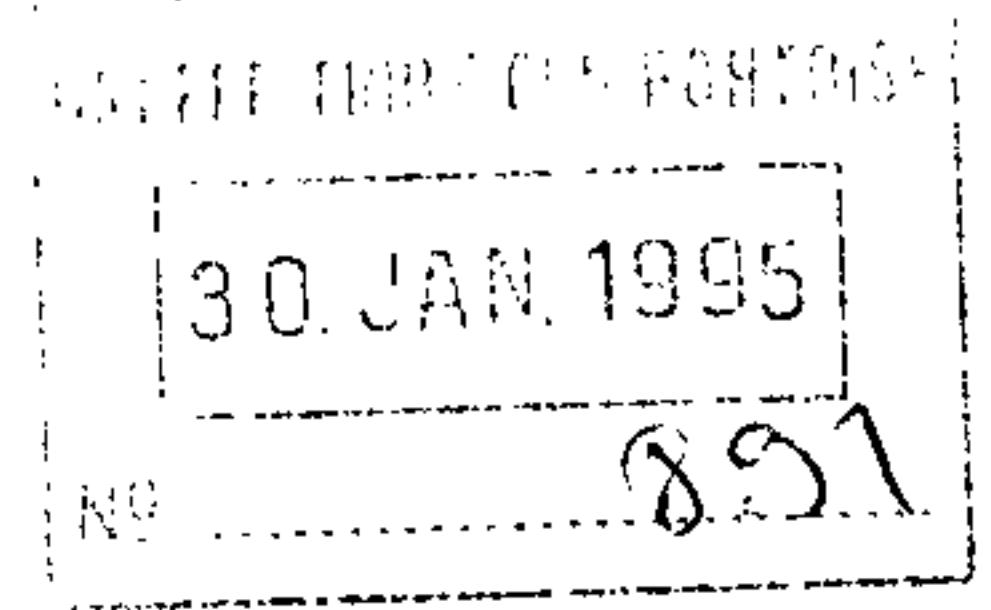




Espace Secrétariat Service
27, avenue de la Constellation - BP 8276
95802 Cergy St Christophe
☎ 30 75 94 84
SARL au capital de 50 000 francs
Siret : 398 574 616 00015 - RCS Pontoise B 398 574 616



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le 02 janvier, à 18 h 30, les associés de la société AAB.ESS Espace Secrétariat Service, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs, se sont réunis au siège social à Cergy St Christophe, 27 avenue de la Constellation, BP 8276, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 14 & 15 des statuts.

Sont présents :

M. MOREAU Richard (Gérant) qui détient 400 parts sociales,
M. MOREAU André (associé) qui détient 100 parts sociales,

qui détiennent ensemble 500 parts sociales sur un total de 500.

et Madame JAY Sylvie, non associée

500 représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 14 & 15 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. MOREAU Richard, associé présent et acceptant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° Les récépissés des lettres recommandées de convocation
- 2° La liste des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;

N.B. : Pas de question posée par écrit par les associés.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Changement de gérance
- 2° Pouvoir du gérant
- 3° Rémunération du gérant

Changement de gérance

- Il a été convenu entre les associés ici présents conformément à l'article 12 des statuts que pour des raisons personnelles, Monsieur MOREAU Richard (Gérant), demeurant 1, allée Jean Baptiste Clément 78 570 ANDRESY abandonne la gérance de la société AAB.ESS et que serait proposée à ce poste pour une durée indéterminée:

Madame Jay Sylvie
demeurant "Résidence le Royal" 20, rue du Blanc 14 000 Caen,

Pouvoir du gérant

- Définition des pouvoirs acquis par le gérant

Rémunération du gérant

- Aucune rémunération ne sera perçue par la gérante

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de gérant de la société AAB.ESS en remplacement de Monsieur MOREAU Richard (gérant sortant), pour une durée indéterminée :

Madame Jay Sylvie
"Résidence le Royale"
20, rue du blanc
14 000 Caen

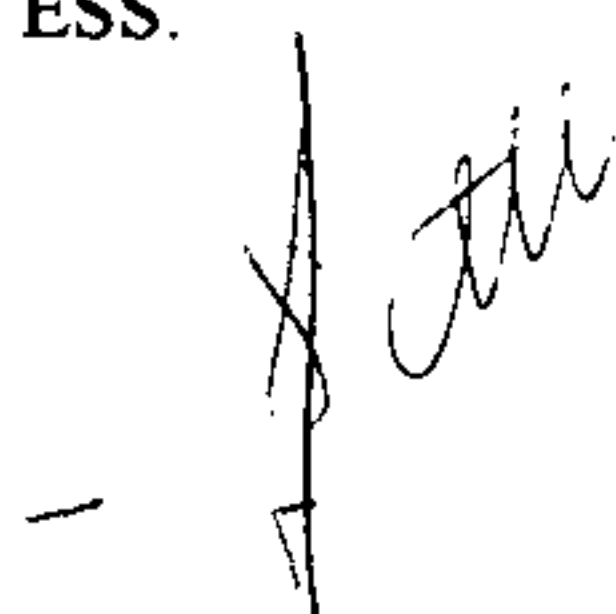
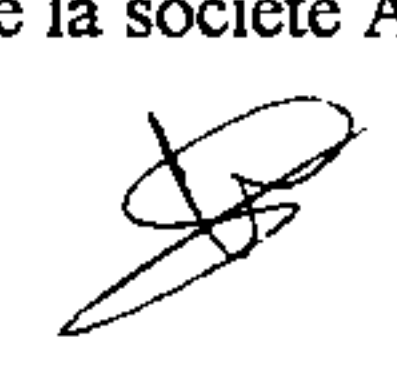
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Jay Sylvie en accepte les conditions à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, confère à Madame Jay Sylvie, gérante, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société AAB ESS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Troisième résolution

Il a été convenu, en accord avec la Gérante Madame Jay Sylvie, qu'aucune rémunération ne lui sera versée au cours du premier exercice de la société AAB.ESS. Un examen de la situation financière au 31/12/95 établira alors le montant de sa futur rémunération au 01/01/96.

La SARL AAB.ESS prendra néanmoins en charge les cotisations forfaitaires obligatoires au titre de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en quatre exemplaires originaux qui ont été signés par le président de séance et associé, par l'associé et la gérante.

La Gérante

Sylvie JAY

1er Associé

Richard MOREAU

2ème Associé

André MOREAU